

**- :- PROCURATION GENERALE**  
**PAR MONSIEUR LEKJAA FAOUZI**  
**AU PROFIT DE MADAME LALLA HOUDA LAMGHARI MOUBARRAD - :-**

**PARDEVANT Maître FAYCAL ALAMI HASSANI, Notaire à Rabat, soussigné.**

**ONT COMPARU**

- Monsieur **LEKJAA FAOUZI**, Fils de Mohamed et de Zahra, Fonctionnaire, demeurant à Rabat Rue Patrice Lumumba Imm 58 Appt 5. -----  
De Nationalité Marocaine. -----  
Né à Berkane, le Vingt Trois Juillet Mil Neuf Cent Soixante Dix. -----  
Marié selon la loi musulmane avec Madame **LALLA HOUDA LAMGHARI MOUBARRAD**, à Marrakech, Le Dix Sept Avril Deux Mil Neuf. -----  
Titulaire de la carte d'identité nationale **N°FA22741**. -----

**LEQUEL** a par les présentes, constitué pour son mandataire général: -----

- Madame **LALLA HOUDA LAMGHARI MOUBARRAD**, Fille de Moulay Taieb et de Malika, fonctionnaire, demeurant à la même adresse que ci-dessus. -----  
De Nationalité Marocaine. -----  
Née à Marrakech, le Vingt Huit Novembre Mil Neuf Cent Soixante Dix Sept. -----  
Mariée selon la loi musulmane avec Monsieur **LEKJAA FAOUZI**, comme il est dit ci-dessus. --  
Titulaire de la carte d'identité nationale **N°E574440**, valable jusqu'au 22 Mars 2021. -----

A qui il donne pouvoirs de pour lui et en son nom à l'effet de : -----

**Régir, gérer et administrer, tant activement que passivement tous les biens et affaires présents et futurs du mandant:** -----

**En conséquence :** -----

**BAUX ET LOCATIONS** : Louer et affirmer, par telle forme, à telles personnes, pour le temps et aux prix, charges et conditions que la mandataire jugera convenables, tout ou partie des biens meubles et immeubles qui appartiennent et appartiendront par la suite au mandant ou dans lesquels il pourrait avoir une copropriété, passer, prolonger, renouveler tous baux, les résilier, même ceux existants, avec ou sans indemnité; -----

Prendre à loyer, par bail ou autrement, tous immeubles, pour le temps et aux prix, charges et conditions que la mandataire jugera convenables; -----

Donner et accepter tous congés, faire dresser et reconnaître tous états de lieux, faire toutes cessions de baux et sous-locations; consentir et accepter toutes réductions ou majorations de loyer ou fermages. -----

**ASSURANCES** : Contracter toutes assurances contre tous risques quelconques, les résilier, à cet effet, signer toutes polices. -----

**BORNAGES** : faire procéder à tous bornages, fixer et marquer toutes limites, s'opposer à tous empiétements et usurpations. -----

**REPARATIONS** : Faire toutes réparations, constructions, reconstructions et embellissements utiles ou nécessaires, aux prix, charges et conditions qu'elle plaira à la mandataire, arrêter, à cet effet, tous devis et marchés. -----

**TRANSPORTS** : Faire ou accepter avec ou sans garantie, tous transports, délégations et nantissemens de créances, prix de ventes, soultes d'échanges et valeurs ou droits quelconques, présents et à venir, aux prix, charges et conditions que la mandataire avisera. -----

**PROROGATIONS DE DELAI** : Faire et accepter toutes prorogations de délai pour le temps et aux conditions que la mandataire avisera, obliger le mandant à son exécution. -----

**TITRES NOUVELS** : Passer et accepter tous titres nouveaux. -----

**PREMIER ROLE**

**OPERATIONS COMMERCIALES** : Continuer et faire toutes opérations du commerce du mandant, acheter et vendre toutes marchandises, se charger de toutes commissions, les exécuter, faire tous chargements, fréter tous navires, contracter toutes assurances, souscrire tous billets à ordre, effets de commerce et autres engagements, tirer et accepter toutes traites et lettres de change, signer tous endossements et avals, passer tous marchés, y compris les marchés d'Etat, les exécuter, recevoir, payer et arrêter tous comptes courants et autres de commerce, faire tous protêts, dénonciations comptes de retour, exercer tous recours en garantie, signer la correspondance, s'intéresser dans toutes entreprises et établissements publics ou privés, constituer et dissoudre toutes sociétés, souscrire ou acheter toutes actions industrielles.-----

**LETTRES ET MESSAGES** : Recevoir à domicile ou retirer de la poste ou de tous roulages, messageries et chemins de fer, les lettres, télégrammes, caisses, paquets et colis, chargés ou non, ainsi que tous chèques postaux, mandats-postes et mandats télégraphiques à l'adresse du mandant, se faire remettre tous dépôts, donner toutes décharges et quittances, signer tous registres, acquis et émargements. -----

**ADMINISTRATIONS PUBLIQUES** : Représenter le mandant tant en demandant qu'en défendant auprès de toutes administrations publiques et notamment : -----

1- Vis à vis de l'administration de l'enregistrement et du timbre, à l'effet d'approuver ou contester tous règlements de droits, demander toutes restitutions, toucher toutes sommes restituées. -----

2- Vis à vis de l'administration des douanes, à l'effet de faire toutes opérations relatives à l'entrée ou à la sortie des marchandises, faire toutes déclarations, payer les droits, souscrire tous engagements et soumissions. -----

3- Vis à vis de l'administration des contributions directes et indirectes pour acquitter toutes contributions, retirer tous extraits de rôles, demander tous dégrèvements et remises, adresser tous mémoires et pétitions, former tous recours contre les décisions rendues, toucher le montant de toutes remises. -----

**EMPLOI** : Faire tous emplois de fonds en rentes sur l'état ou en acquisition de valeurs de bourse ou de portefeuille, marocaines ou étrangères, faire tous placements sur particuliers pour le temps, au taux et sous les charges et conditions que la mandataire avisera, accepter, toutes garanties, notamment toutes affectations hypothécaires, transports d'indemnité de sinistre et cessions d'antériorité ou de créance en garantie d'hypothèque légale, exiger toutes justifications, remplir toutes formalités, requérir tous états. -----

**DEPOT DE FONDS ET VALEURS** : Se faire ouvrir tous comptes de dépôts et de chèques, et faire le dépôt à toutes banques ou caisses publiques ou particulières de tous fonds et valeurs, toucher toutes avances sur les dépôts de valeurs, consentir à cet effet tous engagements, retirer toutes valeurs déposées en garanties des avances, les transférer et aliéner si la mandataire la jugera convenable, recevoir tous dividendes et arrérages échus et à échoir, signer tous reçus, acquis et émargements. -----

**TRANSFERTS ET CONVERSIONS** : Vendre et transférer au cours de la bourse que la mandataire avisera la totalité ou partie des rentes sur l'état, obligations de l'état, bons du trésor et, généralement, toutes actions, obligations et valeurs industrielles quelconques, marocaines ou étrangères, qui peuvent appartenir au mandant et qui pourront advenir par la suite à quelque titre que ce soit, commettre tous agents de change et autres, consentir tous transferts et conversions au porteur, signer toutes demandes de conversions ou de transferts, de regroupements ou d'échanges, ainsi que tous acquis, émargements, bordereaux et pièces quelconques, toucher le prix des transferts et le remboursement de tous titres amortis ou vendus, ainsi que toutes primes et lots, en donner quittance et décharge, opérer la remise de tous certificats et pièces, présenter tous bordereaux, les certifier véritables, souscrire à toutes émissions et augmentations de capital de sociétés industrielles ou autres, acheter ou vendre tous droits à l'amiable ou en bourse, en toucher ou payer le prix, fournir toutes justifications, faire toutes déclarations et affirmations nécessaires. -----

**ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES** : Assister à toutes assemblées ou réunions d'actionnaires, d'associés ou de membres de sociétés dans lesquelles le mandant sera intéressé, prendre part au vote et à toutes délibérations, convenir de tous arrangements, concourir à la constitution et à la formation de toutes sociétés nouvelles et à la nomination de tous gérants,

administrateurs et liquidateurs, donner ou refuser tous registres et pièces nécessaires, faire et accepter tous échanges de titres et valeurs. -----

**REGLEMENT DE COMPTE** : Entendre, débattre, clôre et arrêter tous comptes, en fixer les reliquats actifs ou passifs, les recevoir ou payer, en donner ou retirer décharge. -----

**ACQUISITIONS ET ECHANGES** : Acquérir tous biens meubles et immeubles, droits successifs, fonds de commerce parts sociales, actions, rentes, créances et valeurs sur l'état, sur particulier, sur sociétés ou établissement publics, rentes perpétuelles ou viagères, servitudes et usufruits, faire tous échanges, le tout dans les formes, moyennant les prix et sous les charges et conditions que la mandataire jugera convenables, porter toutes enchères, faire toutes surenchères, fournir toutes cautions et garanties, exiger toutes traditions, obliger le mandant au paiement du prix des acquisitions et de la soule des échanges, consentir tous priviléges ou nantissements sur les biens acquis, et même hypothéquer tous immeubles, se faire remettre tous titres et pièces, remplir toutes les formalités de publicité foncière et autres. -----

**SIGNER** : Tout avant contrat tout compromis de vente et le cas échéants tout additifs ou annulation de compromis de vente et toucher toute restituions d'acompte et en donner quittance.

**VENTE** : Vendre soit de gré à gré soit aux enchères publiques ou par licitation, en bloc ou en détail, aux prix, charges et conditions que la mandataire jugera convenables, la totalité ou partie des biens meubles, immeubles , fonds de commerce parts sociales, actions, rentes, créances, qui appartiennent et appartiendront par la suite au mandant, obliger le mandant à toutes les garanties et au rapport de toutes justifications, mainlevée et certificats de radiation, fixer toutes époques d'entrée en jouissance, convenir du lieu, du mode et des époques de paiement des prix, les recevoir en principal et intérêts, soit comptant, soit aux termes convenus ou par anticipation, dispenser tous Notaires de prendre inscription de privilège de vendeur pour sûreté, tant des charges pouvant découler des contrats de vente que du paiement aux créanciers inscrits, faire toutes déclarations d'état civil et autres, remettre tous titres et pièces, ou s'obliger à leur remise. Signer tout avant contrat tout compromis de vente et le cas échéants tout additifs ou annulation de compromis de vente et toucher tout acompte et en donner quittance et le cas échéant le restituer. -----

**DONATION** : Faire toute donation mobilière et immobilière avec dessaisissement et accepter toute donation mobilière et immobilière et en prendre possession. -----

**EMPRUNTS ET HYPOTHEQUES** : Faire tous emprunts de somme ou valeurs de toutes sociétés de crédit ou de tous particuliers ou de faire ouvrir tous crédits pour les sommes, aux conditions et taux d'intérêts que la mandataire jugera à propos, obliger le mandant au remboursement des sommes prêtées et au paiement des intérêts aux époques et de la manière convenue, garantir ces remboursements et paiements par la remise en gage à titre de nantissement d'objets mobiliers ou de meubles incorporels ou pour une affectation hypothécaire sur tout ou partie des immeubles qui appartiennent ou appartiendront au mandant, établir la propriété des biens nantis ou hypothéqués, faire toutes déclarations d'état civil, de situation hypothécaire, d'emploi de deniers, de réserve de priorité ou de concurrence et autres. -----

**AFFIRMATIONS** : Faire toutes affirmations et déclarations prescrites par la loi sur les dissimulations dans tous actes de vente, de cession échange et partage qu'il y aurait lieu. -----

**ASSEMBLEE DE FAMILLE** : Assister à toutes assemblées et délibérations de parents et amis ayant notamment pour but de nommer des tuteurs ou subrogés tuteurs à des mineurs ou à des incapables majeurs et d'autoriser des actes relatifs à la tutelle, accepter celle desdites fonctions qui serait conférée au mandant. -----

**SUCCESSIONS** : recueillir toutes successions et legs échus ou qui pourront échoir au mandant, requérir toutes appositions de scellés ou s'y opposer, en demander la levée avec ou sans description, faire procéder à tous inventaires et récolements, ainsi qu'a l'ouverture de tous coffres-forts ou plis cachetés qu'il serait utile, faire procéder s'il y a lieu, à toutes ventes de meubles, fonds de commerce, créances, et autres droits mobiliers corporels et incorporels, avec ou sans attribution de qualité, introduire tous référés pour ces ventes et pour l'administration desdites successions, choisir tous officiers publics, et au cours de toutes ces opérations, faire tous dires, réquisitions, déclarations, protestations et réserves, prendre connaissance des forces et charges de ces opérations et legs, les accepter purement et simplement ou sous bénéfice

## **DEUXIEME ROLE**

d'inventaire, ou même y renoncer, faire à tous greffes qu'il appartiendra les déclarations et affirmations nécessaires à cet effet, entendre, débattre, clôre et arrêter tous comptes, en fixer les reliquats, les toucher ou payer, prendre aussi connaissance de tous testaments et codicilles et de toutes donations, en consentir ou contester l'exécution, accepter ou consentir la délivrance des legs, faire toutes déclarations de successions, acquitter tous droits et taxes de mutation auxquels ces successions et legs pourront donner ouverture, certifier tous états, former toutes demandes en obtention de délai ou en remise ou restitution de droits, signer toutes pièces. -----

**PARTAGES** : Procéder, soit à l'amiable, soit en justice, à tous comptes, liquidations et partages des biens et valeurs dans lesquels le mandant peut ou pourra avoir des droits en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, quelle qu'en soit l'origine, choisir tous experts, composer les masses, faire et exiger tous rapports, exercer et consentir tous prélèvements, former les lots, les tirer au sort ou les attribuer à l'amiable, fixer toutes soultes, les recevoir ou payer, faire et accepter tous abandonnements, cessions et transports, laisser tous objets en commun, donner ou accepter tous pouvoirs pour les administrer ou pour en suivre le recouvrement, faire procéder à toutes licitations d'immeubles indivis ou y défendre, acquiescer à toutes clause d'attribution, consentir toutes adjudications, acquérir tout ou partie de ces biens, prendre part à tous arrangements de famille, ainsi qu'à toutes transactions. -----

**ACQUIT DE DETTES** : Payer toutes les sommes dont le mandant pourrait être débiteur envers qui que ce soit et pour telle cause que ce soit, en principal, intérêts, frais et accessoires. ---

**PERCEPTION DES SOMMES** : Recevoir tous loyers, fermages, intérêts, arrérages et autres revenus échus ou à échoir, ainsi que tous reliquats de comptes, mandats effets, billets, chèques, montants de créances exigibles ou non, prix de ventes, cessions et transferts, soultes d'échanges, remboursements de valeurs amorties et généralement, toutes les sommes qui sont ou pourront être dues en principal, intérêts, frais et tous autres accessoires, au mandant par telle personne, à tel titre et pour telle cause que ce soit opérer, le retrait de toutes consignations. -----

**LIQUIDATION JUDICIAIRE-FAILLITE** : En cas de liquidation judiciaire, faillite ou déconfiture de quelque débiteur que ce soit, prendre part à toutes assemblées et délibérations de créanciers, nommer tous syndics, signer tous concordats et contrats d'union ou s'y opposer, produire tous titres et pièces, affirmer la sincérité des créances du mandant, contester celles des autres créanciers, faire toutes remises, recevoir tous dividendes. -----

**POUVOIRS JUDICIAIRES** : A défaut de paiement et en cas de difficultés quelconques, exercer toutes les poursuites nécessaire depuis les préliminaires de la conciliation jusqu'à l'exécution de tous jugements et arrêts par les voies et moyens de droits, en tout état de cause, traiter, transiger, compromettre, produire à tous ordres et distributions, toucher le montant de toutes collocations au profit du mandant. -----

**QUITTANCES ET MAINLEVEES** : De toutes sommes reçues ou payées, donner ou retirer quittance et décharges, consentir toutes mentions et subrogations avec ou sans garantie, se désister avec ou sans paiement de tous droits, actions, priviléges et hypothèques, donner également avec ou sans constatation de paiement mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements quelconques, consentir toutes antériorités, toutes restrictions et limitations de priviléges et d'hypothèques, faire et accepter toutes offres, opérer le retrait de toutes sommes consignées, remettre ou se faire remettre tous titres et pièces, en donner ou retirer décharge. -----

**CLOTURE** : Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile et généralement faire le nécessaire. -----

#### **DONT ACTE**

**FAIT ET PASSE A RABAT : -----**

**EN L'ETUDE DU NOTAIRE SOUSSIGNE-----**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE VINGT TROIS NOVEMBRE A SEIZE HEURES  
(Le 23/11/2017) à 16H00. -----**

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec le Notaire soussigné. -----

Suivent les signatures et la mention d'enregistrement :

ENREGISTRE A RABAT

Le 27 Novembre 2017-----RE : 2017-0032278-2046-----

OR : 31697-----D.V n° : 2017422682066-----

Reçu : 240,00 DHS-----

Signé : le Receveur ordonnateur : -----

Mr. Larbi Ennayar